

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Band: 15 (1939-1940)
Heft: 39

Artikel: Le 1er août
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-712796>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE SOLDAT ROMAND

Le 1^{er} août



Jeudi prochain, 1^{er} août, dans toutes les églises de Suisse les cloches sonneront, et, le soir, les feux de joie s'allumeront sur les hauteurs pour rappeler le 649^e anniversaire de la fondation de la Confédération suisse.

Six cent quarante-neuf ans sont passés depuis que les représentants des pays d'Uri, de Schwyz et de Nidwald se réunirent et conclurent l'alliance perpétuelle dont nous sommes aujourd'hui les bénéficiaires et les continuateurs. Cette alliance ne fut pas la première, comme le prouve l'acte lui-même, mais c'est la plus ancienne dont la teneur ait été conservée. Ce document fut rédigé en latin, sans doute par un ecclésiastique, et se trouve dans les archives de Schwyz. Il est encore muni des sceaux d'Uri et d'Unterwald. Celui de Schwyz, qui figurait le premier, manque.

Voici le texte de l'alliance :

«Au nom du Seigneur, amen. C'est chose honnête et profitable au bien public de consolider les traités dans un état de paix et de tranquillité. Soit donc notoire à tous que les hommes de la vallée d'Uri, la commune de la vallée de Schwyz et la commune de ceux de la vallée inférieure d'Unterwald, considérant la malice des temps et à l'effet de se défendre, et maintenir, avec plus d'efficacité, ont pris de bonne foi l'engagement de s'assister mutuellement de toutes leurs forces, secours et bons offices, tant au dedans qu'au dehors du pays, envers et contre quiconque tenterait de leur faire violence, de les inquiéter ou molester en leurs personnes ou en leurs biens.

Et, à tout événement, chacune des dites communautés promet à l'autre de venir à son aide en cas de besoin, de la défendre, à ses propres frais, contre les entreprises de ses ennemis, et de venger sa querelle, prêtant un serment sans dol ni fraude, et renouvelant par le présent acte l'ancienne Confédération; le tout sans préjudice des services que chacun, selon sa condition, doit rendre à son seigneur.

Et nous statuons et ordonnons, d'un accord unanime, que nous ne reconnaitrons dans les susdites vallées aucun juge qui aurait acheté sa charge à prix d'argent ou de quelque autre manière, ou qui ne serait indigène et habitant de ces contrées. Si quelque discorde venait à s'élever entre les Confédérés (*conspiratos*), les plus prudents interviendront par arbitrage pour apaiser le différend, selon qu'il leur paraîtra convenable, et si l'une ou l'autre des parties méprisait leur sentence, les autres Confédérés se déclareraient contre elle.

En outre, il a été convenu que celui qui, frauduleusement et sans provocation, en tuerait un autre, serait, au cas qu'on se saisît de lui, puni de mort selon son mérite; et, s'il parvient à s'échapper, il ne pourra en aucun temps rentrer dans le pays. Pour les fauteurs et les recéleurs d'un tel criminel, ils seront bannis des vallées jusqu'à ce qu'ils aient été dûment rappelés par les Confédérés. Celui qui, de jour ou de nuit, aura méchamment causé un incendie, perdra pour jamais ses droits de concitoyen; et quiconque dans les vallées assistera et protégera ce malfaiteur, devra réparer de ses biens le dommage souf-

fert. Et si l'un des Confédérés porte atteinte à la propriété d'autrui par vol ou de toute autre manière, les biens que le coupable possède dans les vallées serviront, comme de juste, à indemniser le lésé. En outre, personne ne doit prendre un gage d'autrui, sinon des débiteurs ou cautions manifestes, et après avoir, même dans ce cas, obtenu l'autorisation du juge. Et chacun doit obéir à son juge et indiquer, s'il est besoin, quel est dans le pays le juge à l'autorité duquel il est soumis. Et si quelqu'un refusait obéissance au jugement, au point de faire dommage par sa résistance à l'un des Confédérés, tous les Confédérés seraient tenus de contraindre le contumace à donner satisfaction. En cas de guerre ou de discorde entre Confédérés, si une partie se refuse à recevoir jugement de composition, les Confédérés devront prendre la cause de l'autre partie.

Tout ce que dessus, statué pour l'utilité commune, devant, s'il plaît à Dieu, durer à perpétuité. En foi de quoi le présent acte a été dressé, à la requête des prénommés, et muni des sceaux des trois communautés et vallées. Fait en l'an du Seigneur 1291, au commencement d'août.»

On ignore où fut conclue l'alliance perpétuelle. Est-ce, comme le veut le récit du serment des trois Suisses, sur la prairie du Grütli? Il se peut que, dans des périodes troublées, des réunions d'hommes des vallées aient eu lieu en cet endroit. Mais il est probable que la rédaction même du document a été précédée de pourparlers qui peuvent s'être poursuivis en différentes localités. Il est intéressant de constater toutefois que l'empereur Rodolphe, duquel les Waldstätten entendaient relever directement, était mort le 15 juillet 1291, et que c'est une quinzaine de jours après déjà que l'alliance fut renouvelée. Si donc les pourparlers n'ont pas commencé du vivant de l'empereur, ils ont été nécessairement très courts. Dans la suite, les premiers Confédérés se réunirent généralement à Schwyz, à Brunnen, à Stans ou à Beckenried; on peut supposer que l'alliance fut signée et scellée dans une de ces localités.

On ignore aussi les noms des représentants des trois cantons. La tradition populaire fait remonter l'honneur du pacte, sous la forme du serment du Grütli, à Walter Furst, Werner Stauffacher et Arnold de Melchtal. En réalité, on ne peut rien affirmer avec certitude. Ce que l'on sait, c'est que quelques semaines plus tard, le 16 octobre 1291, une alliance analogue à celle du 1^{er} août, mais qui ne dura pas, fut conclue entre les Waldstätten et Zurich. Signèrent au nom d'Uri, le landammann sire Arnold, Meier de Silenen, et au nom de Schwyz, sire Conrad ab Iberg. Il n'y a pas de noms d'Unterwald. Le court intervalle qui sépare les deux traités du 1^{er} août et du 16 octobre permet de supposer que les landammans signataires du second furent aussi les signataires du premier.

A la lecture du pacte, ce que l'on peut dire d'emblée — observation faite par B. van Muyden dans son *Histoire de la nation suisse*, — c'est que ses auteurs étaient des gens d'expérience et qui ne se perdaient pas dans de vaines déclamations. «Ce qui frappe le plus chez eux, dit

Ch. Hilty, c'est une certaine modération qui n'exclut pas une grande hardiesse, lorsque cette hardiesse leur paraît nécessaire au but qu'ils se proposent; et ce mélange s'est conservé dans la politique ultérieure de la Confédération comme le trait caractéristique de ses meilleures périodes.»

Mais toute la sagesse des promoteurs de l'alliance de 1291 eût été inopérante et leur pacte eût disparu comme tant d'autres, comme celui du 16 octobre 1291 avec Zurich, par exemple, si la victoire n'était venue le sceller sur le champ de bataille. Il fallut Morgarten où périt la fleur de la chevalerie autrichienne, pour que le traité de 1291 confirmé, après la bataille en 1315, par

le pacte de Brunnen, produisit les fruits que nous connaissons.

Il a fallu cette page d'héroïsme pour qu'aujourd'hui, après 649 ans, nous puissions parler de la liberté helvétique et célébrer l'engagement pris de bonne foi par les hommes des cantons suisses «de s'assister mutuellement de toutes leurs forces, secours et bons offices, tant au dedans qu'au dehors du pays, envers et contre quiconque tenterait de leur faire violence, de les inquiéter ou molester en leurs personnes ou en leurs biens».

Comme on comprend bien aujourd'hui la signification d'un tel langage. N.

La corvée de raisin

Vendanges. Beaucoup de mobilisés ont été lâchés pour les faire, mais pas tous ceux qui l'auraient voulu ... Ceux qui restent sous les armes sont jaloux naturellement, surtout quand ils stationnent dans les parages des vignobles. Les chars de gerles ou les bossettes pleines passent sous leur nez et ils entendent dans les vignes les cris joyeux des vendangeurs qui embrassent les vendangeuses accortes — pas les autres ...

Mais, pour des soldats intelligents, il y a des occasions tout de même. Bovard et Pellichet, fusiliers dégourdis, ont pour capitaine un gros propriétaire-viticulteur.

Il les dépêche un jour chez lui, en pleine Dézaley, chercher un panier de raisins.

«Vous irez à la vigne vous-mêmes, leur dit-il, vous mangerez tout ce que vous voudrez, mais ensuite, rappliquez en vitesse avec un beau panier plein.»

Nos deux gaillards ont le sourire, la «corvée de raisin» leur plaît, ils détalent au trot.

— Dis-donc Bovard, dit Pellichet, le capitaine a commandé qu'on pourrait manger tant qu'on voudrait, mais il n'a rien dit pour le boire ...

— T'inquiète pas, répond l'autre, on ne manquera de rien, c'est moi qui te le dis!

★

Les heures passent. Pas de panier de raisin à l'horizon du cantonnement.

Le capitaine, nerveux, appelle le caporal: «Allez voir ce qui se passe et ramenez-moi ces hommes! ...»

Le caporal est parti depuis une heure et personne ne revient.

L'officier perd patience. «Donne-moi vite mon cheval», dit-il à son ordonnance, «il faut que j'y aille moi-même. Tonnerre! ils verront ça!»

A la vigne, comme il fallait s'y attendre, les deux messagers avaient reçu un accueil enthousiaste! Des copains et ... des copines s'évertuèrent à leur faire oublier les quarts d'heure et les heures entières, les ennuis du service et les simples notions du devoir et de la discipline. Ils mangèrent des raisins, mais surtout, ils burent comme des Suisses, le vin blanc rapicolant des coteaux lémaniques. Assis sur les jolis murets de vigne, ils arrivèrent à être «mûrs» à leur tour, très honnêtement. Les chants, les rires, les verres se succédaient à l'envi, c'était la belle fête — la fête de la vigne. Et quand le caporal-stafette survint à l'improviste, il fut immédiatement — après une très molle défense — entraîné à son tour, dans la ronde de Bacchus. Il «rattrappa» brillamment ceux qui avaient deux heures d'avance sur lui, ne perdant pas son temps à bouffer du raisin autrement que sous la forme de jus doré de l'autre année ...

Tout à coup, un brantard qui n'avait pas les yeux bouchés, aperçut sur la belle route serpentant dans les vignes, un officier à cheval qui arrivait sur eux.

— Veuillez-vous, les soldats, cria-t-il, il y en a un qui vous cherche ... Cachez-vous vite!

A des gens qui savent se jeter à terre au commandement, il n'est pas difficile de se glisser entre deux rangées de cepes, où les serments sont bien feuillus. Les trois vendangeurs militaires disparurent donc en un clin d'œil et quand le capitaine interpella le brantard pour savoir où étaient ses hommes, le vigneron lui dit d'une voix angélique:

— Capitaine, il y a longtemps qu'ils sont partis avec leur panier, mais ils ont pris par le haut, pour rentrer ... (Les filles se mordaient les lèvres pour ne pas rire ou crier, même celle dont le caporal pinçait le mollet subrepticement, tout en gardant la position du tireur couché.)

Le capitaine, trop pressé pour insister, se lança, lui aussi, «par le haut» à la poursuite ...

Quand il fut hors de vue, le caporal retrouvant une brindille de sang-froid, sauta sur ses pieds: «Debout les morts!» s'écria-t-il, «et rentrons en vitesse!»

Mais la vitesse n'est pas à la portée de tout le monde ... Quand on sort de la vigne en mauvais état, c'est un peu comme la sortie d'une cave après une bonne tournée; les jambes sont molles, la route roule plus vite que l'on ne marche, la tête tourne ... Il faudrait une bonne auto.

Il en arrivait justement une à leur secours, à fond de train, celle du cdt. de bataillon, à son tour à la recherche du capitaine ... Il manqua d'écraser les trois pochards. Il stoppa aussitôt. Cette patrouille en délire, zigzaguant sur toute la largeur de la chaussée, l'intéressait ... Sortant de sa voiture, fringant, il rejoignit en quelques enjambées les trois soldats à la dérive, brinqueballant leur panier plein et qui tournaient le dos maintenant, en chantant «Roulez tambours», comme chantaient les ivrognes.

— Caporal! annoncez-vous! cria-t-il très fort.

En état normal, le caporal Bovard bégayait légèrement, mais quand il avait du vent dans les voiles, le bégaiement s'accroissait beaucoup ...

— Mon, mon, mon ma ... ma ... ma ... major, ca ... ca ... ca ... po ... po ... po ... caporal Bo ... bo ... bo ... Bovard, s'a ... s'a ... s'annonce rentrant avec deux hommes ...! dit-il enfin sans bégayer.

— Oui, dit le major, pour une rentrée, c'est une belle rentrée ... vous aurez de mes nouvelles! Rompez!

A ce moment précis, le trot d'un cheval fit résonner la route ... C'était le capitaine qui rappliquait bredouille ...

Une belle petite «réunion militaire» ...

— Capitaine, vous avez là un beau trio en goguette, en plein jour, vraiment je ne comprends pas ... expliquez-moi donc, dit le major ironique.

Mais les conversations entre officiers ne sont pas destinées aux oreilles des simples soldats et des petits galons. Les «trois Suisses» sentant le terrain brûler sous leurs pieds, reprirent leur marche d'un pas lourd, mais plus rapide, pour s'éloigner vite du lieu de l'incendie. Ils furent, en vue du cantonnement, plus saouls encore qu'à leur départ de la vigne, en vertu des lois naturelles de la pesanteur alcoolique.

Le lendemain, ce fut le «clou»! Ils se firent cueillir comme des poires mûres par le commandant de la garde et coffrer séance tenante.

★

Les grappes dorées, sauvées tout de même du naufrage, apparurent le soir même sur la table des officiers. Le cdt. de bataillon y goûta comme les autres. «C'est le fruit», dit-il, «de la retraite du Dézaley» ...

De son côté, le capitaine fit cette réflexion: «Je suis un imprudent, une corvée de raisin, ce n'est pas du travail pour les hommes ... ce serait bien le moment qu'on incorpore des femmes dans l'armée!»

Ed. By.